



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

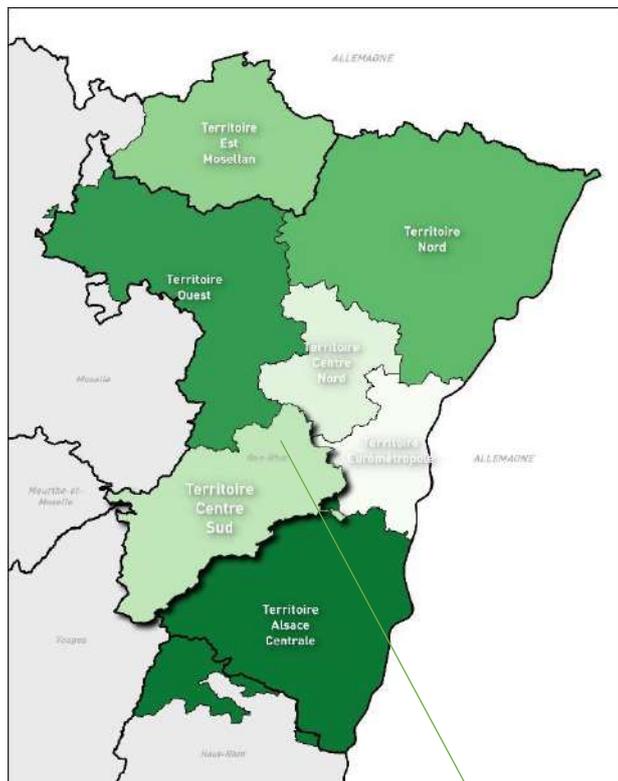
> Synthèse locale assainissement

VALLEE DE LA BASSE MOSSIG





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE BASSE-MOSSIG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2008

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 12

Nombre de délégués : 13

Vos usagers

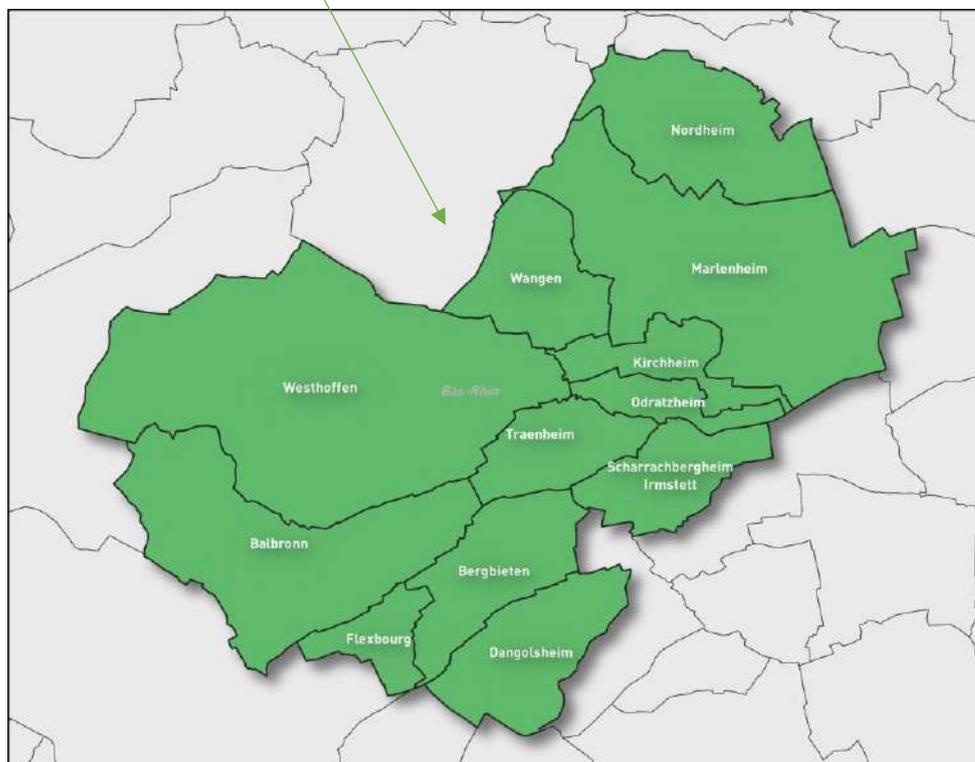
- 4 975 abonnés
- 13 127 habitants desservis

Vos volumes

- 580 063 m³ assainis
- 117 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Molsheim



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019**

Pierre GEIST

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 24 bassins d'orage
- 52 déversoirs d'orage
- 16 stations de pompage
- 125,64 km de réseaux communaux
- 22,03 km de réseaux intercommunaux
- 4 021 bouches d'égout

Scharrachbergheim-Irmstett

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
13 200	40 000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103	103	103
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

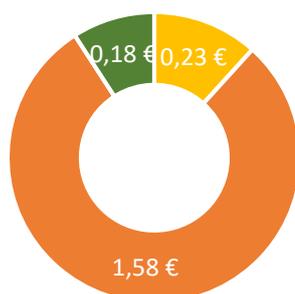
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 56,65 € HT/an
- Part variable : 1,11 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,582 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2 € TTC par m³ pour 120 m³

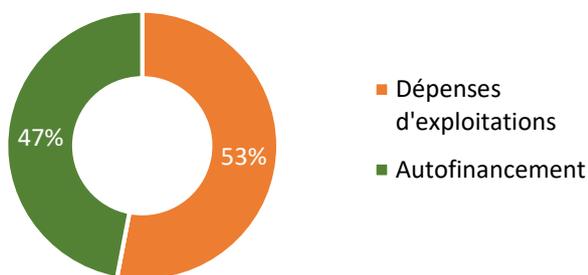
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



Affectation pour 100 € de recette



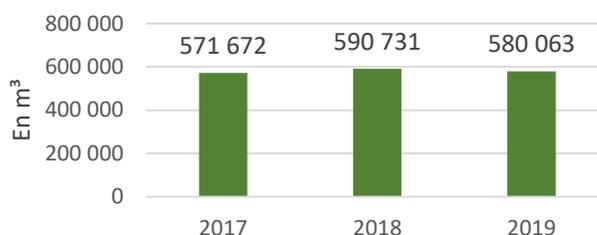
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



La santé financière reste bonne grâce à une trésorerie qui a permis jusqu'à présent de contribuer au financement du programme de construction des bassins de pollution du périmètre, sans contractualisation d'emprunts. Cette réserve est dorénavant consommée. Les prochains investissements nécessiteront un emprunt, mais limité grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	1 587 €	893 €	559 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

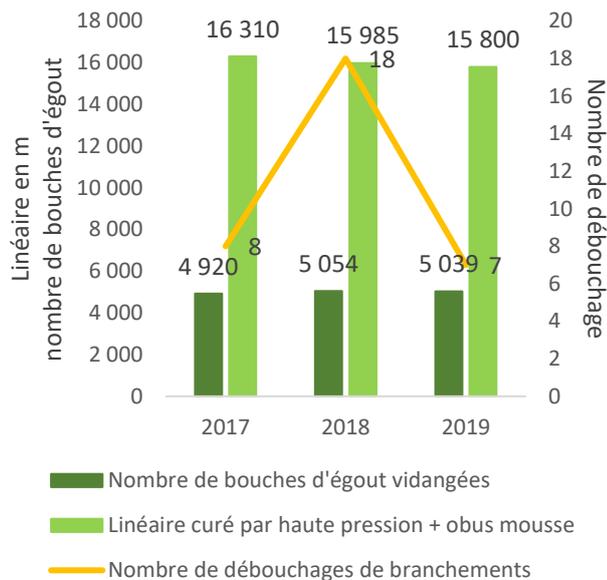
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

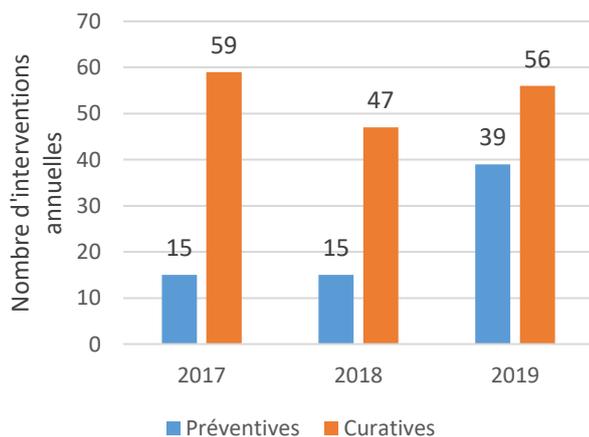
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



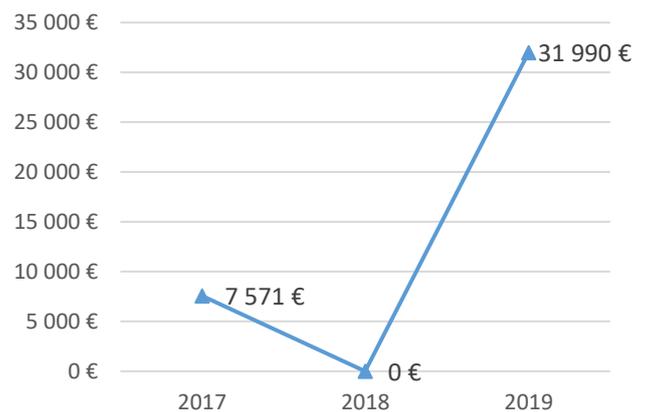
CHIFFRES CLÉS

- **136,6** tonnes de sables extraites du réseau
- **15,8** km de réseaux curés
- **10,7** % taux de curage
- **18** nettoyages de stations de pompage
- **5 039** bouches d'égout vidangées
- **7** débouchages de branchement
- **11/11** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre d'intervention curative des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2019. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de débouchage des pompes. Certaines d'entre elles ont été remplacées en 2019 pour offrir une plus grande section de passage, mais la problématique des lingettes reste d'actualité.



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5	11	10
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

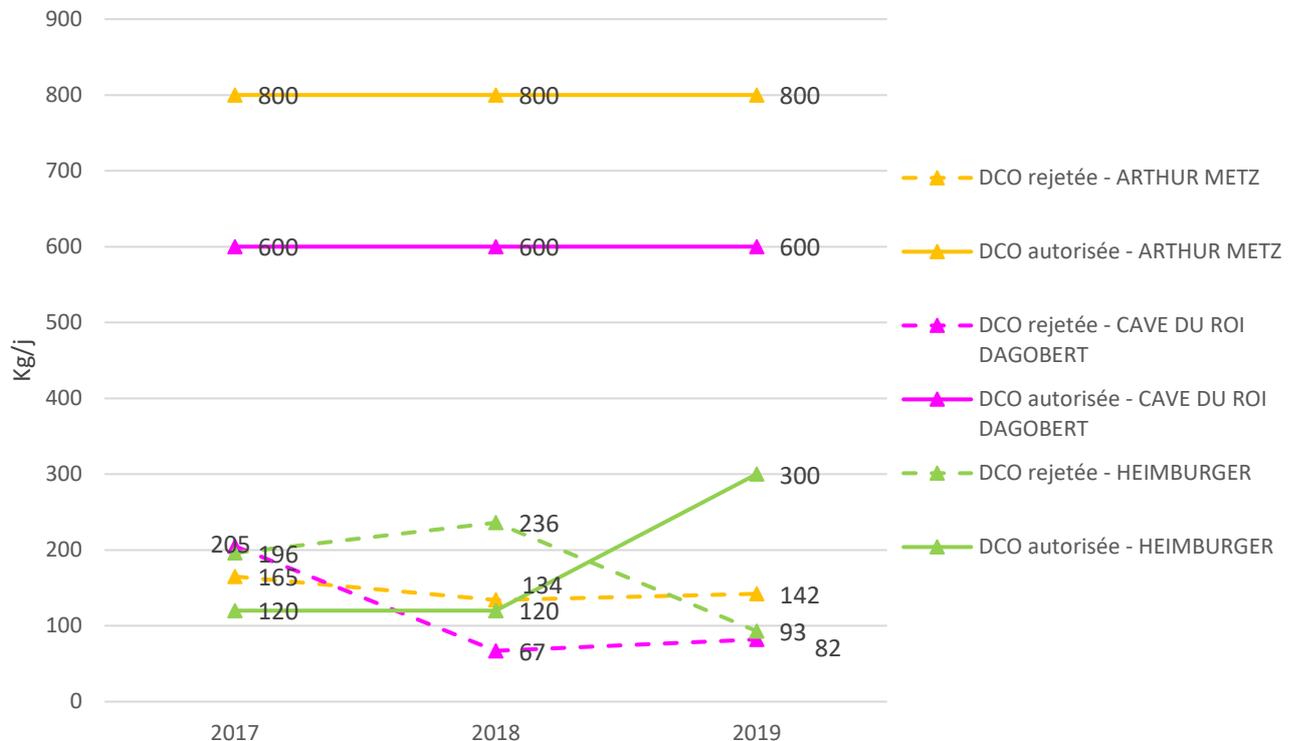
➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	49	41	72
Assimilables Domestiques	2	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	51	41	72



INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels

ARTHUR METZ : centre de pressurage à SCHARRACHBERGHEIM

L'AUBERGE DU CABRI et LE FERMIER DU SONNEBERG à NORDHEIM EPI (devenu ALSAPAN) à MARLENHEIM

Industriels conventionnés

ARTHUR METZ à MARLENHEIM : cave viticole, collecte et traitement des eaux de process (env. 1 400 EH) non épandus, sans impact notable sur la station d'épuration.

HEIMBURGER à MARLENHEIM : fabrication de pâtes alimentaires, collecte et traitement des eaux de process (env. 850 EH) sans impact notable sur la station d'épuration. Les charges rejetées par l'usine en 2019 respectent les limites fixées par la nouvelle autorisation de rejet. Cette dernière fixe un délai de 5 ans à l'entreprise pour s'équiper d'un système de neutralisation du pH de ses rejets d'une part, et aménager le site pour une gestion des eaux pluviales conforme au règlement d'assainissement d'autre part.

CAVE DU ROI DAGOBERT à TRAENHEIM : l'établissement bénéficie d'une autorisation de rejet de ses effluents excédentaires ne pouvant être épandus. Ces derniers représentent environ 800 EH en 2019. La plus grande partie des effluents a été valorisée en épandage agricole.

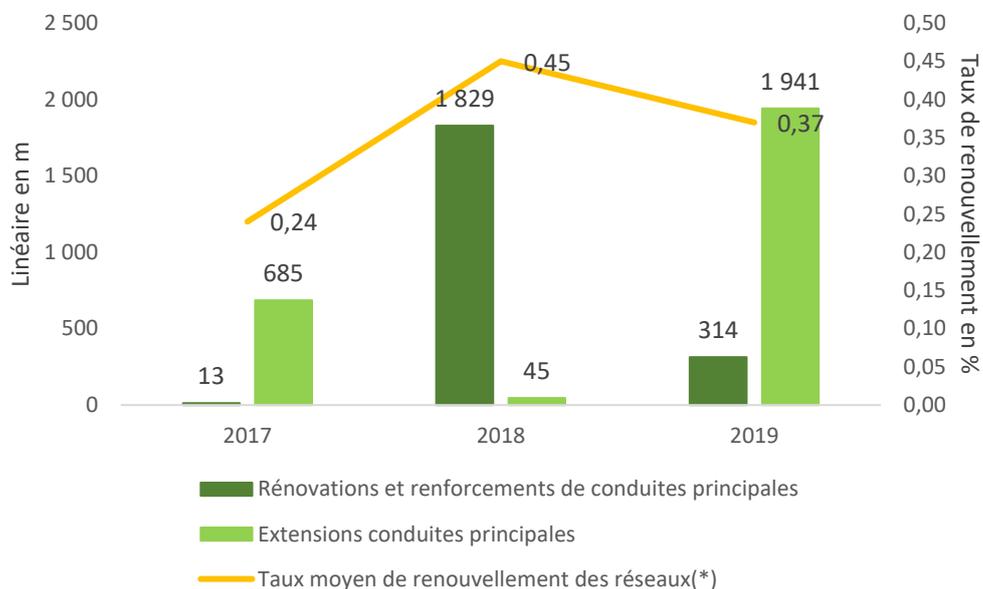
Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses - bilan final : sur 81 établissements restant en activité en 2019 et jugés non conformes à l'issue de la phase d'enquêtes de 2015, 52 se sont mis en conformité, soit 64 % des effectifs (objectif AERM : 60 %). La phase de pérennisation qui commence en 2020 aura pour objectif de vérifier le maintien des bonnes pratiques et pénaliser les établissements restant non conformes par un doublement de la redevance d'assainissement.

7 Industriels dont 3 (*) conventionnés avec le SDEA



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

L'année 2019 a vu l'achèvement des travaux de rénovation, mais surtout d'extension des **réseaux de collecte de l'assainissement** :

- WANGEN – rue Georges Strohl : rénovation ponctuelle de 4 ml de réseau Ø 600 mm
- SCHARRACHBERGHEIM – rue de l'École : renforcement de 310 ml de réseaux Ø 250-315-600 mm
- BALBRONN – route de Flexbourg : extension du réseau Ø 250 mm sur 71 ml
- SCHARRACHBERGHEIM – Lotissement les Géraniums : extension des réseaux EU et EP sur 852 ml
- WESTHOFFEN – Lotissement les Vergers : extension des réseaux EU et EP sur 915 ml
- BALBONN – Lotissement Gaenselgasse : extension des réseaux EU et EP sur 239 ml

D'autres investissements ont également été réalisés sur les **postes de pompage** :

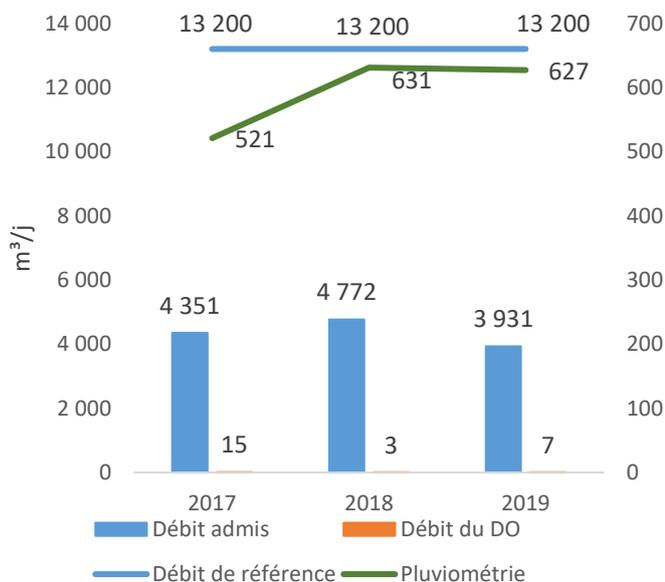
- MARLENHEIM rue de Bruxelles : confection de la tuyauterie en vue de son remplacement et remplacement de la pompe 2
- MARLENHEIM rue de l'Usine : mise en place de garde-corps pour sécuriser les ouvrages et remplacement d'une mesure de niveau
- MARLENHEIM chemin rural (rue de Neustrie) : remplacement des clapets anti-retour.



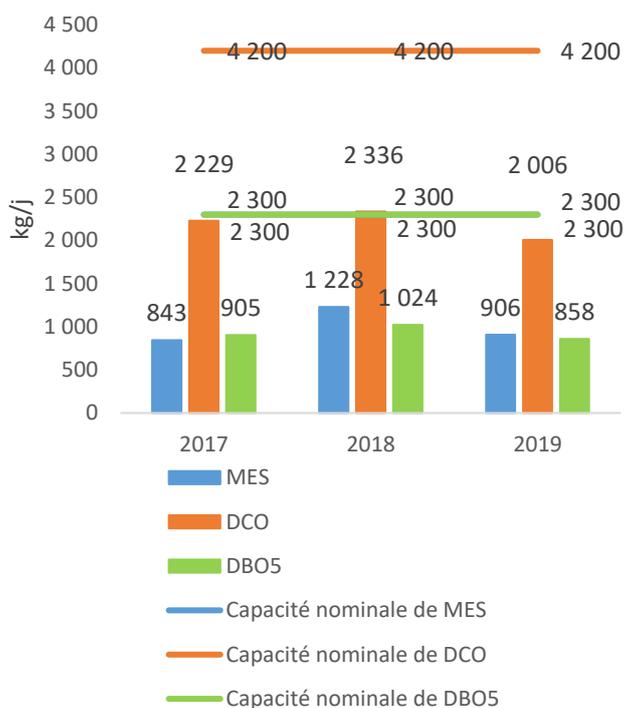
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



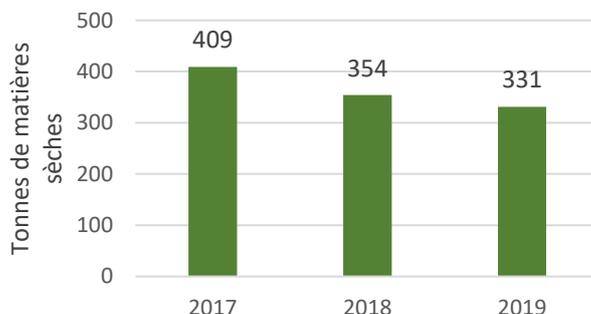
La charge hydraulique représente **30 %** de la valeur nominale, contre **45 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Scharrachbergheim	30 %	45 %	100 %	100 %	100 %

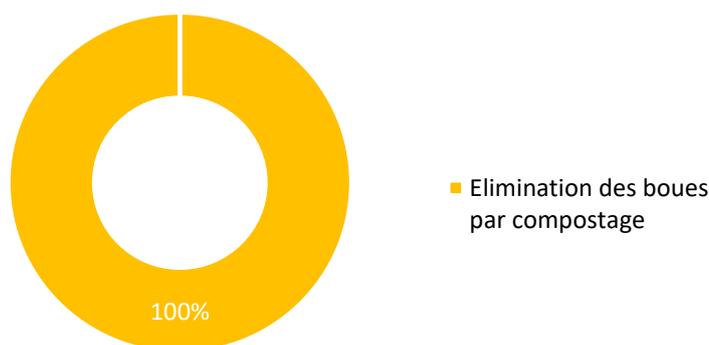
Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	96 %	96 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	96 %	96 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Aucun dysfonctionnement impactant la qualité du traitement de l'eau ne s'est produit en 2019. Les performances de la station de SCHARRACHBERGHEIM ont permis de respecter les limites fixées par les exigences réglementaires de la directive européenne, par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et par l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet. Le bon traitement de l'azote par l'asservissement de l'aération par la sonde NH₄/NO₃ a été mentionné dans la conclusion du bilan annuel sur le système de traitement comme point fort. Lors de fortes précipitations de courte durée il y a un risque de surverse de l'effluent en tête de station de traitement des eaux usées. Pour 2019 cela représente 7 jours de surverse.

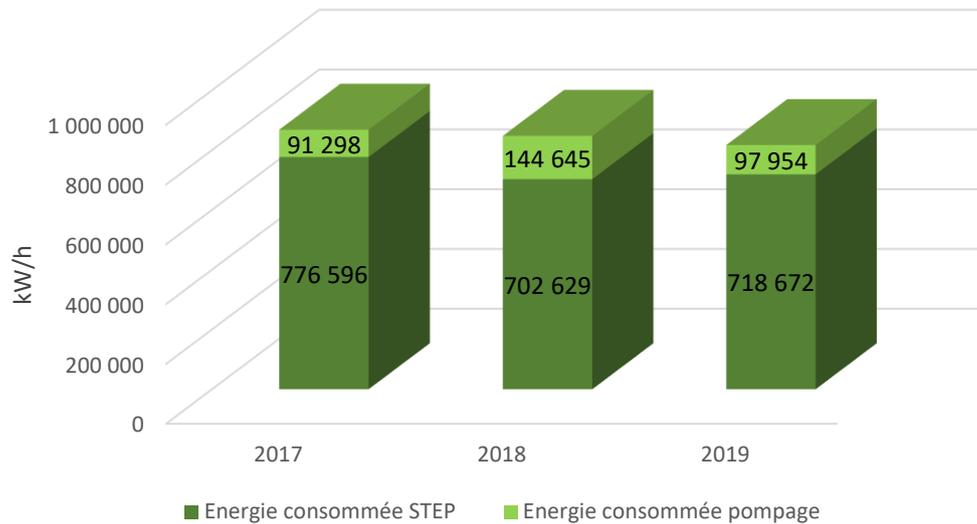
EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION**LA FILIÈRE BOUE****➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station****À noter**

Au niveau de la filière boues, la production reste stable après une nette baisse entre 2017 et 2018 suite en remplacement des toiles du filtre-pressé. Les boues déshydratées sont éliminées par une filière de compostage sur la plateforme d'Alsace Bossue Compost à ZITTERSHEIM dans le cadre d'un marché public. Ainsi, 1 541 tonnes de boues ont été produites et éliminées en 2019, ce qui représente 331 tonnes de matières sèches.

➤ Éliminations des boues

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)

**À noter**

Une très légère hausse pour 2019 de l'énergie électrique, elle représente 2 % par rapport à 2018. Cette augmentation est liée aux fortes chaleurs de l'été qui induisent une augmentation de la demande instantanée en oxygène de la biomasse du réacteur biologique, et donc des temps de fonctionnement accrus des surpresseurs d'air, principaux consommateurs d'énergie. La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. Cette diminution s'explique par la diminution des débits admis sur la station d'épuration, ce qui a entraîné la réduction du temps de fonctionnement des stations de pompage en amont.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Le programme de construction des bassins de pollutions du périmètre s'est poursuivi en 2019 avec l'achèvement et la mise en service du bassin de BALBRONN (505 m³). Parallèlement, les études préalables des deux bassins suivants (NORDHEIM 1 050 m³ et TRAENHEIM 400 m³) ont été menées et ont permis de confirmer le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de ces constructions.

Bassin de pollution de BALBRONN en phase de construction

AUTRES TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION

Les améliorations et travaux suivants ont été réalisés sur la station d'épuration en 2019 :

- La mise aux normes des garde-corps pour sécuriser les visites du public et des scolaires.



- Remplacement d'une pompe de relevage afin de minimiser les surverses en tête de STEU (capacité nominale 13 772 m³/j).
- L'approvisionnement de matériels spécifiques soumis à de longs délais de livraison pour éviter l'arrêt prolongé de la filière de déshydratation des boues en cas de panne (pompe haute pression injection de boues dans le filtre-presse) et d'un agitateur d'aération en stock vu l'âge avancé des agitateurs en place dans le réacteur biologique.
- Remplacement de nombreuses pièces usées sur les 2 bandes transporteuses à boues déshydratées (convoyage de boues du filtre presse vers les bennes).

Une bathymétrie a été réalisée au courant du mois de février 2020. Cette inspection préliminaire a pour but de connaître l'état du fond du bassin d'aération afin de planifier les travaux de curage. Le résultat de ce sondage met en évidence la présence de dépôts de sable et de filasses en quantité relativement importantes. Le remplacement des 2 vannes guillotines au niveau du prétraitement est programmé afin de pouvoir utiliser le bypass biologique pour conserver le prétraitement (dégrillage, dessableur et dégraisseur) des eaux brutes lors de travaux de vidange. En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative. Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration ayant pour objectif d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes. Les travaux de construction du bassin de pollution de BALBRONN (505 m³) sont terminés et l'ouvrage est en service. Les avant-projets des bassins de pollution de NORDHEIM (1 050 m³) et TRAENHEIM (400 m³) ont été finalisés afin de transmettre les demandes d'aides à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les acquisitions de terrain et les autorisations d'urbanisme pour ces deux ouvrages sont en cours pour envisager une consultation des entreprises courant 2020 après retour du partenaire financier.

Plongeur - station d'épuration de SCHARRACHBERGHEIM





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS

OÙ LES JETER

CONSÉQUENCES



Épluchures

fruits et légumes

Compostage, déchets ménagers

Coûts de traitement superflus.



Les substances chimiques

peinture, solvants, diluants, désinfectant et hydrocarbures

Déchetterie

Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.



Les médicaments

Pharmacie

Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.



Les huiles et les graisses

friture, cuisson, huile de vidange...

Déchetterie

Diminution des performances des stations d'épuration.



Les objets solides :

les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes

Poubelles, Déchetterie

Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 127
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	7
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	331 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,00 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	559 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,37 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)